



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pour une interdiction totale des pièges à colle

Question écrite n° 13058

Texte de la question

Mme Ersilia Soudais interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur les pièges à colle dirigés contre les rongeurs. Les pièges à colle, également appelés pièges à la glu ou colle à rats, constituent une méthode particulièrement cruelle de lutte contre les rongeurs. Une fois piégé sur la surface adhésive, l'animal est dans l'incapacité de s'extraire. Il finit par mourir de faim, de soif, de suffocation ou des conséquences des blessures qu'il se sera infligées en tentant de s'échapper. Par conséquent, la mort peut ne survenir qu'au bout de plusieurs jours. On peine à imaginer l'intensité de la douleur et du stress que peuvent ressentir les animaux pendant cette interminable agonie. Certains se déchirent la peau, rongent leurs propres membres ou se brisent les os en essayant de se décoller. Les yeux et muqueuses des animaux peuvent être pris dans la colle, entraînant ainsi une mort lente par étouffement. D'autres espèces que les rongeurs peuvent se trouver piégées involontairement, comme les hérissons ou les rouges-gorges, qui sont en outre des espèces protégées. Avec la prise en compte croissante de la condition animale, il apparaît de plus en plus injustifiable d'infliger de telles souffrances à des êtres sensibles. De nombreuses initiatives citoyennes, notamment au travers d'associations, émergent pour demander aux enseignes de s'engager à retirer ces produits. De nombreuses enseignes se sont engagées à cesser la commercialisation des pièges à colle, mais pas toutes. Pour éviter une situation injuste où les enseignes vertueuses se retrouveraient pénalisées au bénéfice de celles qui ne le sont pas, une intervention normative s'impose. Elle lui demande si elle envisage l'interdiction de la commercialisation, de l'utilisation et de la fabrication des pièges à colle.

Données clés

Auteur : [Mme Ersilia Soudais](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13058

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1612